

Règlement intérieur 2020-2021

1. Devenir membre- adhésion :

La cotisation à l'association Atika est obligatoire pour accéder aux stages et cours organisés et permet aux adhérents d'avoir une couverture d'assurance en cas d'accident. Le statut de membre est ainsi acquis et il permet aux adhérent(e)s de bénéficier de tarifs préférentiels que l'association négocie pour des événements ou achats groupés.

L'adhésion est de 35 euros pour la saison 2020-21 et de 55 Euros pour les inscriptions PACK FAMILLE. La cotisation est à régler pour l'année quelle que soit la date d'arrivée de l'adhérent(e). La saison commence le 1 septembre 2020 et se termine le 31 août 2021.

2. Programmation et remboursements :

Les cours et stages ne sont pas remboursables et doivent être réglés dans leur intégralité. Aucun remboursement total ou partiel ne sera accordé suite à l'abandon ou l'arrêt de la formation, en cas de retard ou en cas d'impératif personnel ou professionnel autre que médical.

L'association se réserve cependant le droit de modifier ou d'annuler la programmation des activités, si le nombre de participants n'est pas suffisant : dans ce cas les réservations seront remboursées.

Si les cours ou stages sont arrêtés pour cause de force majeure, l'adhérent(e) aura droit à un avoir à faire valoir dans la limite d'un an à partir de la date de suspension des cours ou stages sauf si les cours ou stages sont définitivement annulés.

Pour cas de force majeure on entend l'interdiction de pratiquer les activités dans les salles louées due à des événements exceptionnels indépendants de la volonté de l'association : exemple crise sanitaire ou tout autre interdiction des autorités gouvernementales, ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical.

3. Captation, enregistrement, prise d'images:

Il est interdit de filmer, prendre des photos ou effectuer tout autre acte d'enregistrement sonore ou visuel, sauf autorisation spéciale. Dans le cas où l'enregistrement est autorisé pour un usage strictement personnel et pédagogique, toute publication sur des réseaux sociaux ou diffusion publique reste interdite quel que soit le moyen. Des dérogations peuvent être accordées seulement si les vidéos ou photos sont jugées aptes à promouvoir l'activité de l'association.

4. Inscriptions et paiements :

Les inscriptions sont acceptées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Le règlement des cours et stages doit être fait au début de chaque cours ou stage : des accords et arrangements sur les dates d'encaissement peuvent être accordés mais aucun retard de paiement ne sera toléré. L'inscription prend effet à réception du paiement intégral des cours et/ou stages. Pour l'inscription aux cours à l'année les chèques ne seront encaissés qu'au début de chaque trimestre sauf accord particulier.

Les inscriptions aux cours réguliers de danse pour la saison 2020-2021 seront uniquement trimestrielles et aux tarifs dégressifs affichés sur le site internet atikaflamenco.com en fonction des nombres de trimestres d'inscription pour l'année en cours.

5. Responsabilités :

l'association décline toute responsabilité en cas de transport d'adhérents dans une voiture particulière.

6. Certificat Médical:

La participation aux cours de danse devra faire l'objet de votre part d'une approbation médicale. Veillez à être muni(e) de cette autorisation au moment de votre inscription.

7. Mineurs:

Les élèves mineurs doivent fournir une autorisation parentale manuscrite

8. Remise:

Une remise de 10% sera pratiquée dans les cas suivants :

inscription au deuxième cours de danse ou de guitare et avec le même professeur,
pour les inscriptions annuelles des personnes faisant partie du même foyer (frères et ou sœurs parents avec leurs enfants ; couples) et chômeurs.

Cette remise ne se pratique pas sur les stages ponctuels et cotisations pour l'association.

9. Attitudes des adhérents et clause d'exclusion :

Il convient que chaque membre adhérent ou adhérente adopte une attitude de neutralité dans le respect absolu de la vocation culturelle et artistique de l'association. Le bureau se réserve le droit de condamner tout propos à caractère discriminatoire ou

diffamatoire proféré aux seins des activités de l'association.

10. Acceptation du présent règlement:

Toute adhésion ou simple inscription aux stages et cours organisés par l'association Atika implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Association Atika Flamenco

Siège 88, rue Lamarck - 75018 Paris (à utiliser uniquement comme adresse postale)

Tél 0953216021

info@atikaflamenco.com

VOTRE NOM ET PRENOM :

Fait àle.....

Signature (précédée de la mention « Règlement lu et approuvé ») :